

Terre de Joyeuse

Bulletin municipal N° 5 janvier 2024



Chères Joyeuses, chers Joyeux,

Tournons la page de l'année 2023, marquée par les conflits internationaux, les tensions économiques et sociales mais également les dérèglements climatiques engendrant toujours plus de contraintes pour chacun d'entre nous. Malgré l'inflation et la crise énergétique qui a contraint notre budget communal, nous avons choisi de maintenir nos investissements. C'est ainsi, que nous avons effectué les travaux de voirie dans différents quartiers, lancé l'installation de la vidéo protection, mais également pour un meilleur suivi réorganisé les services communaux.

Je souhaiterais remercier les adjoints, les membres du Conseil municipal, qui à mes côtés, m'ont apporté leur soutien et permis la mise en œuvre de ces actions. Mes remerciements vont également aux agents communaux dont l'implication, la disponibilité et le sens du service public restent remarquables.

A présent, l'année 2024 se profile avec toujours la même volonté de changer ensemble votre quotidien. Deux dossiers épineux sur l'eau restent à traiter (les sites de baignade du Petit Rocher et de la Tourasse), le lancement du projet de rénovation des locaux de l'école pour répondre aux exigences énergétiques et l'aménagement des cours, la poursuite des travaux de voirie, la réfection des portes de l'église et de toitures de bâtiments communaux.

Que cette nouvelle année nous permette de nous réunir, aussi souvent que possible, autour de moments festifs et conviviaux et qu'elle vous apporte bonheur et santé pour vous et vos proches.

Brigitte Pantoustier

Mairie Secrétariat général, état civil, urbanisme, comptabilité,

Accueil tél. : 04 75 39 96 96

lundi de 9h à 12h30, mardi au vendredi de 9h à 12h30 et 14h à 16h

Urbanisme lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h (sauf le mercredi)

Police Municipale lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h15 et 13h à 17h15

Mercredi de 7h à 12h30 et 13h15 à 14h45

Tél : 07 87 00 00 12 / 06 82 37 79 59

École lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h50 à 12h00 et de 13h20 à 16h30 Tél. : 06 83 56 48 43

Garderie lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h50 et 16h30 à 18h30 Tél. : 04 75 35 19 80

Cantine Tél. : 06 45 83 12 92 / 04 75 35 19 80

CCAS le mardi de 9h30 à 11h30 - Tél. : 04 75 39 96 94

Service communication 04 75 39 96 99

Services techniques 06 49 58 91 04

Portrait d'un élu : *Olivier Planet*



52 ans, père de deux enfants, 2ème adjoint au maire de Joyeuse

Pourquoi être élu aujourd'hui à Joyeuse?

J'y ai construit ma vie. Engagé depuis l'âge de 16 ans j'ai toujours été impliqué dans le monde associatif, sportif, puis dans la politique locale. Je porte mon cœur en bandoulière : on ne se refait pas, c'est ainsi !

Aider et soutenir est dans ma ligne de vie !

Je suis né avec ce besoin impérieux. Que ce soit dans les métiers que j'ai exercés ou dans mon poste de chef de Centre pendant 19 ans, l'attention, l'écoute, le regard et l'intérêt sur le devenir de l'autre est le même. Du plus loin que je me souviens, j'avais la ferme conviction qu'il était impossible de construire mon propre avenir sans participer à la vie de sa communauté, de son bassin de vie.

Depuis 2020 je suis élu aux côtés de Brigitte Pantoustier. Je n'ai pas hésité lorsqu'elle m'a proposé de l'accompagner avec l'équipe qu'elle avait constituée.

Je travaille en étroite collaboration avec notre Maire, et le Conseil municipal pour résoudre les défis, favoriser la transparence et promouvoir le bien-être dans notre commune. Les choix sont toujours difficiles, l'apprentissage et les rouages administratifs sont un défi à part entière. Cette expérience est comme mes précédentes ; apprendre, relever des défis, travailler en équipe, se fixer des objectifs et se donner les moyens de les atteindre.

Pouvez-vous décrire votre rôle en tant qu'adjoint dans la commune et quelles sont vos responsabilités ?

J'ai la responsabilité de la sécurité sur la commune de Joyeuse. Fort de mon expérience à la gestion des risques et des situations d'urgence, je m'efforce d'instaurer des mesures efficaces pour prévenir et assurer une réponse rapide en cas de besoin. Nous voulons tous le même environnement : serein et sécurisé pour tous.

SICTOBA DÉCHETTERIES **Contrôle d'accès**

Depuis le mois de septembre, le SICTOBA a mis en place un contrôle d'accès à ses déchetteries et aires de dépôt des déchets verts.

Particuliers et professionnels devront ainsi présenter un QR code (format numérique ou papier) aux agents à l'entrée des sites. Pour ce faire, les usagers doivent créer leur compte via une inscription sur le site du [SICTOBA](https://sictoba.usager.symetri.fr).

Rendez- vous :

<https://sictoba.usager.symetri.fr/connexion>

OU

Flashez ce QR code qui vous dirigera vers le lien d'inscription.



Les personnes éloignées du numérique ont évidemment la possibilité de s'inscrire via un formulaire papier disponible en mairie. Le SICTOBA précise néanmoins qu'il encourage les personnes à s'inscrire de manière numérique pour plus de praticité.

À noter que ce contrôle d'accès n'entraîne aucune limitation de passages pour les particuliers.

Quant aux professionnels, les volumes acceptés passeront de 2m³ par jour à 4m³ par jour.

La gestion des encombrants

Vous avez un encombrant, un objet ou déchet à jeter !

Ne déposez pas vos encombrants ou déchets dans la rue, ou au pied des containers poubelles (bacs à couvercle jaune, bacs bleus, bacs de composte), sous peine de prendre une amende. En effet, la dépose sauvage d'objets encombrants constatée vous sanctionne (contravention d'un montant maximal de 1500€ dans l'ensemble du département). Vous pouvez accéder à la déchetterie en étant muni de votre QR Code pour y déposer vos encombrants.

Adresse : quartier Fadas - route de Lablachère (face au collège).





Des Agents au service de la collectivité

Pour rappel, la mairie se situe au 214 route nationale au cœur du centre-bourg, juste à côté de la police municipale. Pour mieux répondre à vos besoins et démarches les horaires ont évolués. Le secrétariat est ouvert au public tous les matins du lundi au vendredi de 09h à 12h30 et les après-midis du mardi au vendredi de 14h à 16h. Les services désormais mieux structurés permettent de répondre aux attentes des habitants et visiteurs d'une commune comme Joyeuse. Plusieurs pôles sont ainsi identifiés : accueil, état civil, urbanisme, CCAS, finances, communication, police municipale, école, services techniques.

Ce changement majeur s'est accompagné d'un renouvellement au sein du personnel communal. Après deux mutations et les départs en retraite de Josette Baraille, Christian Ayglon, Dominique Fargier, Jean-Marc Beys et de la regrettée Cathy Tavel, nous avons accueilli en 2021 Emmanuelle Balse au poste de Secrétaire générale, en 2022 Sandrine Favé aux ressources humaines, fin 2023, Maryline Bernard au service Communication et Vie associative, Valérie Fargier au service comptable.

L'année 2023 a vu également la titularisation de 2 agents : Eric Bertholon aux services techniques et Fadila Redzal au service scolaire.

Tout récemment, Arnaud Béalet a intégré les effectifs au poste de responsable des services techniques.

CCAS

Trois élues assurent une permanence hebdomadaire, le mardi de 9h30 à 11h30, pendant laquelle sont accueillies les personnes en différentes demandes :

- secours d'urgence,
- aide à l'élaboration des dossiers au logement,
- orientation vers la banque alimentaire,
- domiciliation.

Consulter le site de la mairie (mairie/ma vie quotidienne/santé solidarité/CCAS)

<https://mairiedejoyeuse.fr/sante-solidarite/centre-communal-daction-sociale/>

ACTIONS 2023

- distribution du muguet jour du 1er Mai aux personnes en EHPAD,
- visite à nos centenaires,
- organisation des fêtes de fin d'année et distribution des colis en EHPAD,
- mise en œuvre du plan canicule et grand froid,
- mise à jour et actualisation du site internet CCAS de la Commune.

PROJETS 2024

- maintien et développement des actions en cours,
- action en faveur des jeunes lycéens, collégiens et étudiants.





Ça bouge au château

Après l'exposition de Pierre Ballouhey
voici celle de Philippe Moine

L'espace de la Caricature et du dessin d'humour situé au château de Joyeuse a proposé, durant tout l'été dernier, des œuvres du dessinateur de presse et illustrateur Pierre Ballouhey sur le thème du terroir. Après les expositions de Dobritz « Tous des clowns » en 2021, de Lerouge « Pas de panique » durant l'été 2022 puis de Charles Dacosta sur le 7ème art l'hiver dernier, le château accueillera au printemps, dans la salle des expositions temporaires, et ce jusqu'aux castagnades d'automne les œuvres du caricaturiste Philippe Moine, un maître en la matière. Une journée lui sera réservée pour la dédicace de ses nombreux livres.



L'espace muséographique du château s'agrandit de deux nouvelles salles à l'étage (qui double ainsi sa capacité d'accueil et d'exposition) consacrées à l'histoire de la caricature et du dessin de presse ainsi qu'à une reconstitution de l'univers de travail d'un dessinateur et l'évolution des outils graphiques à travers le temps. Cette extension de l'espace muséographique a permis d'accueillir plus d'un millier de personnes cet été. Cet espace sera ouvert au public à partir du mercredi 5 juillet. Entrée gratuite. (Horaires à la mairie et à l'office du tourisme).



Bibliothèque du château :



Un fond Michel Riou



S'inscrivant dans le projet Pôle culturel du château de Joyeuse, l'association du Château en partenariat avec le Cercle des auteurs ardéchois aménage actuellement, dans l'ancienne salle du conseil et bureau du maire, une bibliothèque du livre ardéchois et du livre ancien ardéchois. Dans le cadre de ce projet en cours de création depuis un an, une équipe de bénévoles des deux associations s'est rendue au domicile de Michel Riou aux Ollières-sur-Eyrieux pour recueillir la bibliothèque de l'historien ardéchois ainsi que tous ses classeurs d'archives qu'il a décidé de léguer à l'association et à son projet de bibliothèque. "C'est un trésor inestimable dont nous fait don Michel Riou. Nous nous en sentons très honorés et responsables", commente PA Courouble le Président du Cercle. Chacun des livres et ressource documentaire sera marqué d'un ex-libris estampillé "Fonds Michel Riou". Il aura fallu deux voyages avec deux véhicules fourgonnettes pour transférer plusieurs centaines d'ouvrages et quatre-vingt classeurs de documents de recherche et de copie d'archives dont les contenus ont tous été soigneusement numérotés et référencés par l'historien ardéchois. C'est là l'œuvre de toute une vie de recherches historiques et géographiques sur l'Ardèche qui sera dans l'avenir consultable dans la bibliothèque du château de Joyeuse. Les archives de l'historien napoléonien du Teil, Roger Lappini, décédé en février dernier, ayant déjà été recueillies par l'association ; et l'historien de la Seconde guerre mondiale en Ardèche, Michel Rigaud (alias Sylvain Villard), ayant exprimé le souhait de voir également ses archives transférées plus tard au château de Joyeuse, ce dernier est en voie de devenir, de fait, un centre de ressources historiques pour l'Ardèche.

Maison Armand

La commune de Joyeuse souhaite mener une réflexion autour du devenir de la Maison Armand, animée par l'association AMESUD.

Cette grande maison, témoin de l'époque industrielle de Joyeuse, est située dans le bourg-centre, en face du Pré du Château.



Que vous soyez membre d'une association, professionnel, élu ou habitant, n'hésitez pas à venir participer à la réunion publique le lundi 4 mars 2024 de 18h à 20h au Centre culturel de la Grand Font à Joyeuse.

L'objectif est de suivre les réflexions autour de ce projet et pouvoir identifier des personnes intéressées pour s'y impliquer.



Pour toute information ou inscription, contacter AMESUD au 07 62 63 25 10.

École

Depuis septembre 2023, la commune a mis en place à la cantine une tarification sociale. Concrètement, le tarif cantine varie en fonction du quotient familial, les tranches vont de 0€ à 3,50€. Beaucoup de parents bénéficient du tarif à 1€. Sur 137 élèves, au quotidien, nous accueillons entre 100 et 110 élèves en 3 services. La société API fournit les produits et conçoit les menus (bio, végétariens...). Les repas sont préparés à la cuisine de l'EHPAD des Pervenches de Lablachère et sont livrés chaque matin à l'école.

En 2024, sera réalisée une étude concernant la restructuration globale des locaux et de l'aménagement des cours (végétalisation, jeux...). Une collaboration étroite et constructive s'est mise en place avec l'arrivée du nouveau directeur, Monsieur Anthony Darcy.



Vidéoprotection

Notre référent sûreté l'adjudant-chef Sauvagon a suivi et conseillé la commune sur ce projet. Par arrêté du 26 janvier 2023 le Préfet de l'Ardèche a autorisé la commune de Joyeuse à implanter 24 caméras sur 17 sites différents afin de poursuivre les finalités suivantes : sécurité des personnes, prévention des atteintes aux biens, protection des bâtiments publics, prévention d'actes terroristes, prévention du trafic de stupéfiants et dépôts sauvages.

Ce dispositif remplace les anciennes caméras devenues obsolètes et inefficaces. Après une mise en concurrence, la société Volfeu a été choisie pour mettre en place le dispositif de vidéoprotection.

Les travaux ont commencé en 2023 et se finiront en 2024. Ce projet est subventionné par l'état (DETR) et la Région.

La commune, en collaboration avec la gendarmerie pourra ainsi assurer une meilleure sécurité aux Joyeusains.

Réhabilitation de la Rue de Jalès



Les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable, eaux usées et pluvial de la rue de Jalès se terminent. Il reste à poser la couverture de la chaussée, en pavés, conformément aux prescriptions du règlement du Site Patrimonial Remarquable.

Ainsi s'achève la 5ème tranche de réhabilitation des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et pluviales du Vieux Joyeuse, sous maîtrise d'ouvrage de la Régie des Eaux, chantiers qui auront durés de 2014 à 2023. A noter : la 6ème et dernière tranche de ce programme d'envergure sera engagée en 2024 par le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche

Sécurisation et défense incendie Les Grads

Soucieuse de rendre un service public performant à la population et assurer la sécurité de ses habitants, la municipalité de Joyeuse a confié à l'entreprise BOYER (07460 - St Paul le Jeune) les travaux de sécurisation du réseau d'eau potable et la pose d'un nouvel équipement de défense incendie (bâche) au quartier (fortement urbanisé) des Grads.



Travaux de voirie

La commune a contractualisé avec le maître d'œuvre GEO SIAPP un accord cadre à bons de commande de plusieurs années. Une programmation de réfection de voirie va donc s'étaler dans la mandature.

En 2023, l'entreprise SATP a été retenue, après mise en concurrence et a effectué les travaux de voirie : Montée de Carrefour, la Calade, le chemin de la Nouzarède, le chemin de haut Jamelle et l'impasse des Fumades. Le département subventionne à travers le dispositif atout ruralité nos réfections de voirie à hauteur de 20 000€ par an, le reliquat étant à la charge de la commune. Le budget 2024 définira la prochaine programmation voirie.



Site de baignade du Petit Rocher

Vers un aménagement pérenne

Les contraintes environnementales et réglementaires ne permettent plus la mise en place d'un barrage provisoire tous les ans.

Au regard de l'attractivité de ce site qui est le seul aménagé et surveillé par un maître-nageur l'été sur les territoires de la CDC du Pays Beaume-Drobie et de la CDC du Pays des Vans en Cévennes, la municipalité de Joyeuse a engagé une étude d'aménagement globale du site et de ses abords, dans un souci d'excellence environnementale.



Le mot de l'opposition

Travaillons ensemble à l'avenir de Joyeuse

A l'heure du changement d'année nous avons appris la disparition de Bernard Saison, maire de notre commune de 2008 à 2014. La nouvelle maison médicale, la restauration de l'église, son engagement sur le redressement des finances de la collectivité, sont autant réalisations qui demeurent à l'esprit de tous pour rappeler l'engagement de cet élu à la tête de son conseil municipal. Nous retenons des nombreux échanges qui ont suivi ce triste événement qu'il était avant tout un homme heureux, un homme qui aimait travailler en équipe et qui savait réunir au-delà des divisions les hommes et les femmes qui voulaient s'engager pour Joyeuse.

Aujourd'hui, à l'heure du changement d'année, nous appelons à ce que nous puissions renouer avec ce type de dynamique ! Nous devons imposer les conditions du possible pour que notre village puisse être ce qu'il doit être : un lieu convivial, où il fait bon vivre, un espace où les rencontres sont agréables sur un marché dynamique, sur une terrasse, dans un commerce... Nous appelons de nos vœux un engagement de la commune dans ce sens ! Commençons par nous mobiliser, ensemble, pour contribuer à l'amélioration de la circulation de l'information. Cela doit passer par la mise en place de panneaux d'informations municipales, mais aussi de libre affichage qui manquent encore aujourd'hui, poursuivons par une meilleure utilisation du site Internet et des réseaux sociaux et mettons en place une application pour les téléphones. Améliorons aussi les espaces publics afin qu'ils renouent avec leur vocation : des lieux où nous rencontrer et échanger ; des bancs, de l'ombre, des coins de lectures... Créons la possibilité de rencontres intergénérationnelles et d'accueil des nouveaux habitants. L'école est un endroit idéal pour commencer : investissons dans les espaces de récréations, adaptions le lieu aux réalités d'ensoleillement, cela pourra en outre nous servir l'été pendant la canicule. Réfléchissons avec les enfants, les parents, les habitants pour avancer ensemble dans un avenir choisi en commun.

Dépassons ce qui nous divise et faisons de 2024 une année pendant laquelle la commune avance au bénéfice de ses administrés.

Vincent Auzas

Fibre

Une partie de la commune de Joyeuse est éligible à la fibre depuis le 20 septembre 2023.

A compter du 04 avril 2024 une grande partie de la commune sera éligible et le restant se fera avec les complétudes.

Pour savoir si votre foyer est éligible, ou quand est-ce qu'il le sera, vous devez :

- Se rendre sur la page du site d'ADN dédiée <https://ardechedromenumerique.fr/eligibilite/>
- Entrer l'adresse du foyer (en haut de la page, au-dessus de la carte) puis cliquer sur la loupe (rechercher) ;
- Confirmer votre adresse.

Le site vous précisera dans quelle phase est votre raccordement (Étude, ou Travaux, ou Activation des services, ou Raccordement) ; Si cela vous précise que votre raccordement est possible, alors vous pouvez contacter votre opérateur (Orange, SFR, Bouygues, Free...) et souscrire un abonnement Fibre ; Votre opérateur procédera au raccordement de votre logement avec l'installation d'une prise terminale optique (PTO). Un technicien prendra contact avec vous pour fixer la date de l'intervention. Vous ne payerez aucun frais d'installation, ou supplément de raccordement, car c'est ADN qui le prendra en charge.

Plus d'infos : <https://ardechedromenumerique.fr/raccorder-mon-logement/>

Si vous n'êtes pas encore éligible, alors le site vous propose de vous prévenir automatiquement sur l'état d'avancement du déploiement pour votre adresse, en vous inscrivant (au bas de la page) et ainsi recevoir directement les informations par email.

Opération une rose un espoir

L'association « une rose un espoir, le cœur des motards », a été créée il y a 26 ans en Moselle et devant le succès grandissant elle s'est étendue, pour maintenant être présente dans de nombreux départements en France. En 2013, l'Ardèche s'est ralliée à l'association et en 2024, le département y participe pour la 12ème fois. Une randonnée de motards, une rose à la main à offrir aux habitants de l'Ardèche pour un don de 2€ ou plus, sur des kilomètres, animé par un grand élan de solidarité et l'énergie du cœur au profit de cette cause humanitaire qui est la lutte contre le cancer. Plus de 50 communes ardéchoises seront traversées par les motards, et la commune de Joyeuse en fera partie. Le samedi 27 avril 2024 les motards se présenteront à la population pour recueillir les dons précieux à la lutte contre le cancer.

Retenez la date pour un élan de solidarité ! Tout le monde peut participer à sa façon et à la mesure de ses moyens. Les clubs moto et les motards libres sont les bienvenus.

Rendez-vous 2024

Liste non exhaustive réalisée à partir du premier recensement communiqué par les associations.

Un calendrier dense marqué par des événements structurants pour la commune de Joyeuse et le territoire des Cévennes d'Ardèche.

En fin d'année 2023, le recensement des associations a été fait. Ce ne sont pas moins de 56 associations qui œuvrent tout au long de l'année et qui nous communiquent leurs programmes !

Retrouvez-le sur le site web de la mairie <https://joyeuse.fr/>

- Festival Joyeuse Escale du 8 au 12 mai

- La course cycliste l'Ardéchoise, du 12 au 15 juin (avec une nouveauté 2024 : ouverte aux VAE)

- Fête du printemps en juin

- Fête de la musique 21 juin

- Rodéo Ardèche 05 et 06 juillet

- Trail des Dolmens Ardèche 07 juillet

- Festivités du 14 juillet : 12 et 13 juillet bals avec les Jeunes, 13 juillet retraite aux flambeaux, 14 juillet banquet + feu d'artifice

- Visites théâtralisées avec la CCPJ (juillet août et sur réservation en hors saison)

- Expositions de caricatures et dessins d'humour et de sculptures au château

- Les Hivernales et Mardi du Théâtre avec les Amusaliens

- Les concours de boules avec La Boule Joyeuse,

- La course Cycliste La Charlemagne, en juillet avec le club cyclotouristes,

- Les matchs de rugby avec l'URAM, les tournois de tennis avec le tennis club et autres rencontres sportives

- Vides greniers (un Rayon social) le dimanche matin en été

- Journées du patrimoine (septembre) et animations de l'église avec l'AREJ

- Castagnade d'automne (20 octobre) avec l'association du Salon Gourmand et Artisanal

- Marché de Noël des commerçants avec Vu à Joyeuse (décembre 2024)

Sans oublier : les animations et visites au Château, la découverte de l'Espace Castanea, découverte de la châtaigne d'Ardèche, les visites historiques de Joyeuse avec Abdel Zeroual et bien d'autres animations.